

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020 À 18 HEURES 30

N° DEL2020_226 : AVENANT DE PROJET À LA CONVENTION CADRE "ACTION CŒUR DE VILLE" DU 17 AOUT 2018 - PHASE DE DÉPLOIEMENT - CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

L'an deux mille vingt , le quinze décembre

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni à la salle événementielle de Pratgraussals à Albi le mardi 15 décembre 2020 à 18 heures 30, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Monsieur David DONNEZ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Naïma MARENGO, Bruno LAILHEUGUE, Anne GILLET VIES, Odile LACAZE, Achille TARRICONE, Nathalie BORGHESE, Patrick BLAY, Fabienne MENARD, Steve JACKSON, Geneviève MARTY, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Frédéric CABROLIER, Marie-Claire GEROMIN, Pierre DOAT, Philippe GRANIER, Eric GUILLAUMIN, Patrice DELHEURE, Marc VENZAL, Grégory AVEROUS, Jérôme CASIMIR, Gérard POUJADE, Elisabeth CLAVERIE, Ghislain PELLIEUX, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Christine TAMBORINI, Michel TREBOSC, David DONNEZ, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Martine LASSERRE, Camille DEMAZURE, Jean-François ROCHEDREUX, Yves CHAPRON

Membres présents non votants :

Mesdames Cindy COCQUART, Marie-Thérèse LACOMBE, Marie ESTEVENY, Marie-Christine CABAL, Agnès BRU, Monsieur Jacques ROUSSEL

Membre excusé : Monsieur Patrick MARIE

Membres représentés : Mesdames, messieurs,

Laurence PUJOL (pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE), Gilbert HANGARD (pouvoir à Anne GILLET VIES), Alfred KROL (pouvoir à Thierry DUFOUR)

Votants : 48

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 15 DÉCEMBRE 2020

N° DEL2020_226 : AVENANT DE PROJET À LA CONVENTION CADRE "ACTION CŒUR DE VILLE" DU 17 AOÛT 2018 - PHASE DE DÉPLOIEMENT - CONVENTION D'OPÉRATION DE REVITALISATION DU TERRITOIRE (ORT)

Pilote : Habitat

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

La ville d'Albi a été retenue par le Ministère en charge de la Cohésion des Territoires dans la liste des 222 villes éligibles au dispositif « Action Cœur de Ville ». A ce titre, une convention-cadre pluriannuelle a été signée le 17 août 2018 entre toutes les parties prenantes (ville d'Albi, communauté d'agglomération de l'Albigeois, Etat, Action Logement, Agence Nationale de l'Habitat, Banque des Territoires, Chambre de Commerce et d'Industrie du Tarn et Région Occitanie).

Cette convention cadre repose sur 5 axes structurants pour lesquels a été engagé un programme d'actions au sein du périmètre de projet défini par ladite convention :

- 1. De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- 2. Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- 3. Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions ;
- 4. Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- 5. Fournir l'accès aux équipements et services publics.

Afin de créer l'outil juridique créateur de droit et d'accompagnement renforcé, il convient à présent de transformer la convention cadre « Action Cœur de Ville » en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) sur le périmètre soumis au Comité Local de Projet du programme « Action Cœur de Ville » lors de sa séance du 12 juin 2020, qui a émis un avis favorable.

En effet la loi N° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN, définit les ORT, leurs contenus et objectifs.

Elles ont pour objet « la mise en œuvre d'un projet global de territoire destiné à adapter et moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire pour améliorer son attractivité, lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, réhabiliter l'immobilier de loisirs, valoriser le patrimoine bâti et les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable ».

Pour les communes engagées dans le dispositif « Action Cœur de Ville », la mise en place de l'ORT est facilitée. Ainsi la transformation de la convention cadre « Action Cœur de Ville » en convention d'ORT peut s'effectuer par voie d'avenant à l'issue de la phase d'initialisation du programme.

La durée de la convention d'ORT est fixée à une période minimale de 5 ans.

Dans ce cadre, l'objectif pour la ville d'Albi, la communauté d'agglomération de l'Albigeois et leurs partenaires est de se doter des outils réglementaires permettant d'intervenir sur toutes les thématiques du programme « Action Cœur de Ville ».

Le périmètre proposé pour l'ORT se justifie par la cohérence des actions menées par les deux collectivités au travers des 5 axes du programme « Action Cœur de Ville » et de leurs secteurs d'interventions.

Il intègre différentes polarités complémentaires, permettant au centre-ville élargi d'être porteur d'une autre façon de vivre et d'habiter en cœur de ville, en phase avec les nouvelles attentes des habitants, actuels et futurs, en matière de lien social et de proximité.

Compte tenu de la maturité du projet inscrit dans la convention cadre, cette transformation en Opération de Revitalisation du Territoire peut être initiée, par la signature de l'Avenant de Projet à la convention cadre "Action Cœur de Ville" du 17 août 2018 - Phase de déploiement - Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), annexé aux présentes.

Dans le cadre de ses compétences, la communauté d'agglomération de l'Albigeois a vocation à être signataire et partie prenante de l'ORT d'Albi.

Le Conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la communauté d'agglomération,

VU la décision du Ministère de la Cohésion des Territoires en date du 6 avril 2018 sélectionnant Albi dans la liste des 222 villes retenues dans le cadre du dispositif « Action Cœur de ville »,

VU la convention cadre pluriannuelle « Action Cœur de ville » d'Albi, signée le 17 août 2018,

VU la délibération N°DEL2018_119 portant sur la participation de la communauté d'agglomération de l'Albigeois au dispositif « Action Cœur de ville » d'Albi pour la période 2018-2022,

VU la loi N°2018-1021 du 23 novembre 2018 portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique,

VU l'instruction ministérielle du 4 février 2019 adressée aux Préfets de région et de département par le Ministre de la Cohésion des territoires relative à l'accompagnement par l'État des projets d'aménagement des territoires,

VU l'avis favorable du Comité Régional d'Engagement du programme « Action Cœur de Ville » en date du 26 novembre 2020,

VU l'avenant de projet à la convention cadre "Action Cœur de Ville" du 17 août 2018 - Phase de déploiement - Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) ci-annexé,

VU l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 1er décembre 2020,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la demande de transformation de la convention cadre « Action Cœur de Ville » en convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT),

AUTORISE la présidente à signer l'avenant de projet à la convention cadre "Action Cœur de Ville" du 17 août 2018 - Phase de déploiement - Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Pour extrait conforme,
Fait le 15 décembre 2020,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL